

GE_GERICHTE A/2123/2005 vom 22. März 2005

GE Cour de justice, 2005-03-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2123_2005

FR: GE_GERICHTE A/2123/2005 du 22 mars 2005

IT: GE_GERICHTE A/2123/2005 del 22 marzo 2005

Erwägungen

E. 1

Conformément à l'art. 56V de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), le Tribunal cantonal des assurances sociales est compétent pour statuer dans la présente cause.

E. 2

A teneur de l'art. 71 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA), l'autorité peut, d'office ou sur requête, ordonner l'appel en cause de tiers dont la situation juridique est susceptible d'être affectée par l'issue de la procédure. Dans ce cas, ceux-ci acquièrent les droits et obligations des parties et la décision leur devient opposable.

E. 3

En l'espèce, la situation juridique de Madame M_____ pourrait être affectée par l'issue de la présente procédure, dans la mesure où le montant dont la réparation est demandée par la caisse est conjointement et solidairement dû par les deux administrateurs. Il se justifie par conséquent d'appeler en cause Madame M_____.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.